



Les fiches thématiques sur la jurisprudence de la Cour sont désormais disponibles en polonais

Grâce aux traductions réalisées par le ministère de la justice polonais, la Cour européenne des droits de l'homme est à présent en mesure de proposer certaines de ses fiches thématiques en [polonais](#), en plus des langues déjà disponibles ([anglais](#), [français](#), [allemand](#) et [russe](#)). Ces traductions seront progressivement mises à disposition sur le site Internet de la Cour.

Depuis septembre 2010, la Cour a publié sur son site Internet une quarantaine de fiches thématiques donnant un aperçu de sa jurisprudence sur de nombreuses questions. Elles contiennent des résumés des principaux arrêts et décisions de la Cour, sur différents thèmes comme les droits des enfants, la situation des Roms, la liberté de religion, l'objection de conscience, l'orientation sexuelle, les conditions de détention, les droits relatifs au travail, la fiscalité et l'environnement.

Les fiches thématiques visent à développer la connaissance des arrêts de la Cour parmi les journalistes, les autorités nationales et le public dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, dans le but d'améliorer la mise en œuvre de la Convention au niveau national. L'une des principales exigences prévues dans les plans de réforme en vue d'accroître l'efficacité du système de la Convention est que les Etats membres garantissent l'application de la Convention et de sa jurisprudence au plan interne.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr.

Contacts pour la presse

echrpess@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Tracey Turner-Tretz (tel: + 33 3 88 41 35 30)

Céline Menu-Lange (tel: + 33 3 90 21 58 77)

Nina Salomon (tel: + 33 3 90 21 49 79)

Denis Lambert (tel: + 33 3 90 21 41 09)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les Etats membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.